

Vous n'êtes pas seuls... Si votre enfant doit éventuellement témoigner, ce programme existe pour vous et votre enfant

Dans le cadre du programme à l'intention des témoins mineurs, la préparation au témoignage vise à :

- 1) Minimiser le stress des enfants
- 2) Favoriser un témoignage de qualité des enfants, afin qu'ils puissent expliquer clairement leurs souvenirs des événements

Le programme prévoit **5 rencontres préparatoires**, plus l'accompagnement de l'enfant lors de son passage à la Cour et une rencontre bilan dans les jours suivants le témoignage.

Ce nombre de rencontres permet de prendre le temps requis à chaque étape, dans une ambiance ludique, sans bousculer l'enfant.

Les éléments abordés durant ces rencontres :

- Les craintes de l'enfant;
- Les connaissances nécessaires pour comprendre son rôle dans le processus judiciaire;
- Les compétences nécessaires à un témoignage franc et complet;
- Des mises en situation pour permettre à l'enfant d'exercer ces compétences;
- La visite du palais de justice et de la salle de Cour.

N.B. : Les faits abordés au tribunal ne sont jamais discutés avec l'enfant.

Le témoignage de votre enfant dans un contexte adéquat peut être **positif** et même **thérapeutique**.

Votre rôle à vous :

Le programme prévoit votre participation en tant que parent, facteur déterminant pour la réussite du programme et pour une expérience positive chez votre enfant.

Quoi faire pour bien soutenir son enfant :

- Être à l'écoute des besoins de son enfant;
- L'aider à nommer ce qu'il vit;
- Être rassurant pour celui-ci;
- Maintenir la routine et des moments où l'on s'amuse, où l'on ne pense à rien;
- Se rappeler que l'enfant demeure le principal concerné par les procédures judiciaires;
- Transférer les questions de l'enfant à son intervenant si l'on n'est pas certain de connaître les réponses;
- Pratiquer avec celui-ci les stratégies enseignées de gestion de stress, de relaxation et de respiration;
- Souligner l'importance du cheminement et du courage de l'enfant. L'importance de la participation d'un enfant dans le processus judiciaire n'est pas le résultat final mais de lui permettre de s'exprimer sur des événements difficiles qu'il a vécus (ou dont il a été témoin);
- Comprendre le processus judiciaire et ses limites;
- Être conscient de ses propres inquiétudes, ses perceptions, son anxiété, ses attitudes et ses propos afin de ne pas teinter ceux de l'enfant;
- Être capable de reconnaître ses difficultés et demander de l'aide si nécessaire;
- Identifier une personne qui peut nous offrir un soutien positif.

Voici ce que rapportent les enfants qui ont participé au programme

Les rencontres m'ont permis de partager mes craintes.

Je suis fier(ère) d'avoir témoigné.

Je savais ce que je devais faire à la Cour.

J'ai apprécié les rencontres avec mon intervenant(e), il/elle a répondu à mes questions.

J'ai appris des techniques pour me sentir moins stressé(e).



CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Formé pour vous épauler

Nom de l'intervenant(e) :

Répondant(e) DPJ (*s'il y a lieu*) :

Policier responsable :

Numéro de téléphone :

Procureur du DPCP :

Numéro de téléphone :

No. dossier à la Cour :

Prochaine date de Cour :



Conception par Julie Paiement (CAVAC de Laval) et Dominique Blais (Cavac de l'Outaouais) | Graphisme par Eric Lafiamme

CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS



Programme à l'intention des témoins mineurs



1 866 LECAVAC (532 2822)
cavac.qc.ca

1 866 LECAVAC (532 2822)
cavac.qc.ca